



Où nous trouver ?

Bezirkshauptmannschaft Imst
(Autorité administrative du district)
Kinder- und Jugendhilfe
Stadtplatz 1
6460 Imst
Tél. : 05412/6996-5247
Fax : 05412/6996-745215
E-Mail : bh.imst@tirol.gv.at

Bezirkshauptmannschaft Innsbruck
Kinder- und Jugendhilfe
Neuhauserstraße 7
6020 Innsbruck
Tél. : 0512/5344-6212
Fax : 0512/5344-745005
E-Mail : bh.innsbruck@tirol.gv.at

Bezirkshauptmannschaft Kitzbühel
Kinder- und Jugendhilfe
~~Hinterstadt 28~~
6370 Kitzbühel
Tél. : 05356/62131-6342
Fax : 05356/62131-746345
E-Mail : bh.kitzbuehel@tirol.gv.at

Bezirkshauptmannschaft Kufstein
Kinder- und Jugendhilfe
Bozner Platz 1-2, Altes Amtsgebäude
6330 Kufstein
Tél. : 05372/606-6102
Fax : 05372/606-746165
E-Mail : bh.kufstein@tirol.gv.at

Bezirkshauptmannschaft Landeck
Kinder- und Jugendhilfe
Innstraße 5
6500 Landeck
Tél. : 05442/6996-5462
Fax : 05442/6996-745415
E-Mail : bh.landeck@tirol.gv.at

Bezirkshauptmannschaft Lienz
Kinder- und Jugendhilfe
Dolomitenstraße 3
9900 Lienz
Tél. : 04852/6633-6582
Fax : 04852/6633-746505
E-Mail : bh.lienz@tirol.gv.at

Bezirkshauptmannschaft Reutte
Kinder- und Jugendhilfe
Obermarkt 7
6600 Reutte
Tél. : 05672/6996-5672
Fax : 05672/6996-745605
E-Mail : bh.reutte@tirol.gv.at

Bezirkshauptmannschaft Schwaz
Kinder- und Jugendhilfe
Franz-Josef-Straße 25
6130 Schwaz
Tél. : 05242/6931-5831
Fax : 05242/6931-745805
E-Mail : bh.schwaz@tirol.gv.at

Stadtmagistrat Innsbruck
(Gouvernement de la ville)
Kinder- und Jugendhilfe
Ing.-Ettel-Straße 5
6020 Innsbruck
Tél. : 0512/5360-9228
Fax : 0512/5360-2502
E-Mail : post.kinderhilfe@innsbruck.gv.at

Mentions légales

Editeur et responsable du contenu : Land de Tyrol / Aide aux enfants et aux adolescents, Eduard-Wallnöfer-Platz 3, 6020 Innsbruck
Références iconographiques : istock



CONSEIL + ASSISTANCE

pour les familles, enfants et adolescents
connaissant des conditions de vie difficiles

Un soutien qui vous
est directement destiné :

INDIVIDUEL
PRATIQUE
PROCHE DU
QUOTIDIEN



UNE OFFRE APPOREE PAR
L'ORGANISME D'AIDE AUX
ENFANTS ET ADOLESCENTS

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS



La prise en charge a lieu là où elle est nécessaire. L'assistant(e) vient à votre domicile ou vous accompagne dans vos démarches : administratives ou lors d'un entretien scolaire par ex.



Le mode de prise en charge dépend des besoins individuels. Des conseils personnalisés sont possibles tout comme une assistance au quotidien ou des activités avec les enfants.



Vos droits parentaux ne s'en trouvent pas restreints. L'objectif de la prise en charge est de trouver des solutions adaptées pour tous les acteurs concernés.



Il n'y a pas d'obligations financières de votre part.

Une opportunité adaptée pour vous / pour toi...

- › **lorsque** vous ne vous sentez plus à la hauteur des obligations familiales quotidiennes.
- › **lorsque** votre enfant est confronté à des sujets difficiles et que le soutien familial ne suffit pas.
- › **lorsque** vous ne savez pas exactement comment vous devez réagir dans certaines situations relatives à l'éducation et que vous vous sentez dépassés.
- › **lorsque** votre famille se trouve dans une situation de crise.
- › **lorsque** tu as du mal à faire face en tant qu'adolescent(e) à ta vie actuelle et aimerais avoir l'appui d'un adulte autre que ta famille.

Voici comment ça marche...

- › C'est à vous, en tant que parent responsable de l'éducation de votre enfant, de décider avec votre enfant et adolescent si une prise en charge doit être sollicitée.
- › Celle-ci est mise en place par une personne adaptée et spécialement formée.
- › Les contenus et objectifs de la prise en charge sont discutés et fixés en accord avec vous.
- › L'assistant informe régulièrement de l'évolution de la prise en charge des enfants et des adolescents.
- › La prise en charge cesse après accord avec les acteurs concernés dès que les objectifs essentiels ont été atteints.

Plus d'informations sous
www.tirol.gv.at/kinder-jugendhilfe